

Séance publique du 13 décembre 2004

Délibération n° 2004-2355

commission principale : développement économique

objet : **Portail économique de l'agglomération lyonnaise - Convention de partenariat-type**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine et ses partenaires de la démarche Grand Lyon l'esprit d'entreprise ont décidé de réaliser et mettre en ligne un portail Internet économique de l'agglomération lyonnaise.

Le portail économique de l'agglomération lyonnaise, Lyon-business.org, est un portail de services en ligne destiné aux entreprises (entrepreneur, créateur, investisseur, etc.). Point d'entrée privilégié vers les ressources économiques du territoire, le portail économique orientera les utilisateurs vers l'information, les services ou les organismes susceptibles de les renseigner et de les accompagner dans leurs projets et initiatives. La mise en ligne du portail s'effectuera fin mars 2005.

Aux côtés des partenaires de Grand Lyon l'esprit d'entreprise (Medef Lyon-Rhône, CGPME du Rhône, Communauté urbaine, chambre de commerce et d'industrie de Lyon, chambre de métiers du Rhône), l'office du tourisme de Lyon et l'Aderly font également partie des fondateurs du projet.

Pour compléter l'offre de contenu et de services proposée par le portail économique, d'autres partenaires doivent être associés au projet (agences régionales, centres techniques, associations professionnelles, etc.). Les partenaires mettent à disposition du portail économique des services et contenus provenant essentiellement de leurs sites Internet. Dans ce cadre, la Communauté urbaine souhaite formaliser les modalités du partenariat qu'elle nouera avec ces organismes.

Une cinquantaine de partenaires potentiels étant identifiée à ce jour, la formalisation de ces partenariats sera échelonnée dans le temps.

Dans cette optique, il est proposé au Conseil d'adopter une convention de partenariat-type qui sera personnalisée en fonction de l'organisme concerné.

Cette convention porte exclusivement sur l'organisation et le fonctionnement du portail avec les partenaires potentiels et n'a aucune incidence financière ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention-type de partenariat proposée pour le fonctionnement du portail économique de l'agglomération lyonnaise lyon-business.org.

2° - Autorise monsieur le président à signer avec les organismes partenaires du portail économique les conventions de partenariat sur la base de ladite convention de partenariat-type.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,